



PROFESSION DE FOI

Election au Bureau de la Conférence des Bâtonniers du 21 janvier 2022

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,

Avocat depuis 21 ans, j'ai successivement exercé au sein des Barreaux de Strasbourg puis de Bordeaux, dont j'ai été le Bâtonnier jusqu'au 31 décembre dernier.

Le mandat de Bâtonnier, indispensable à la pérennité de notre profession et de ses valeurs, m'a valu de vivre les deux plus belles années de ma vie professionnelle.

J'ai envie de rendre à cette fonction ce qu'elle m'a donné en m'investissant à vos côtés dans la Conférence des Bâtonniers.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature à l'élection des membres du Bureau avec **trois engagements majeurs** :

- 1- Celui de défendre bec et ongles l'ordinalité et les valeurs déontologiques qui fondent notre indépendance.**

Au nom de cette indépendance, nous devons continuer à dénoncer, par exemple, les projets agressifs de structuration de nos écritures (qui plus est en mille mots) ou les tentatives incessantes de nous imposer un Avocat salarié en entreprise.

La Conférence des Bâtonniers est le gardien du Temple !

J'entends lutter en son sein contre les attaques des pouvoirs publics contre nos valeurs (secret professionnel, autonomie de notre discipline, auto-régulation sous toutes ses formes).

- 2- Celui de **lutter**, sans relâche, **contre les atteintes aux droits des justiciables et parfois à l'Etat de droit**, que nous avons connues ces dernières années.

Je citerai pour exemple :

- La tentative d'imposer à marche forcée la procédure sans audience pour réaliser des économies, quitte à priver le justiciable du droit d'assister à son procès et à nous empêcher de plaider.
- La pérennisation et la banalisation de l'état d'urgence sous des Gouvernements de couleurs politiques différentes.

Au pays de Montesquieu et de Tocqueville, chantres de la séparation des pouvoirs, il n'est pas normal que notre vie soit à ce point régentée par des ordonnances et des décrets, c'est-à-dire exclusivement par le pouvoir exécutif.

Cette situation est malsaine.

Qui donc, sinon les Avocats, alertera l'opinion sur de telles dérives ?

- 3- Celui d'être **disponible**, à la place qui me sera attribuée, **pour échanger avec les Bâtonniers en exercice**, les renseigner ou leur prêter main-forte.

Les sujets ne manquent pas : organisation du Conseil de l'Ordre, déontologie, discipline, collaboration, accès au Droit, retraite et protection sociale, numérisation, litige entre associés, étude des projets de loi, etc...

Le service rendu aux Bâtonniers est l'ADN de la Conférence.

Je suis d'ores et déjà à votre disposition pour m'entretenir avec chacun d'entre vous de ma candidature de vive voix (06 71 34 17 85) ou si vous préférez par mail (cabinet@bayle-joly-avocats.fr).

Je vous remercie par avance de votre confiance.

Très confraternellement.

Votre dévoué Confrère.

Christophe BAYLE
Ancien Bâtonnier du Barreau
de Bordeaux

